SEANCE DU 28 AVRIL 2011

Le vingt-huit avril deux mille onze à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PRIOLLAUD, maire.

Etaient présents : BERTHEAU - THOMAS - SABOUREUX - BARREAU - MAYE - CHANFREAU - LAGARDERE - SALVANET - DAUBIGEON - MEYRE -

Etaient absents: BACQUEY excusé – CAPDEVIELLE (pouvoir à THOMAS) – BOUCHET – VIALARD

- POURQUIER - JOLIBERT - LAVIGNE - LESCOUTRA

Secrétaire de séance : Hélène BARREAU

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2011 a été accepté à l'unanimité par les membres présents.

Mr le maire ouvre la séance en remerciant les adjoints qui l'ont remplacé lors de son absence.

VOTE DES 3 TAXES 2011-013

Mr Christian BERTHEAU, rapporteur de la commission des finances précise que pour obtenir l'équilibre du budget il est nécessaire d'appliquer une augmentation sur les trois taxes à savoir :

Taxe d'habitation + 3% soit un taux voté de 14.88 %
Taxe foncière (bâti) + 3.5% soit un taux voté de 13.91 %
Taxe foncière (non bâti) + 3% soit un taux voté de 39.60 %

Ces taux appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles 2011 dégagent un **produit de 645 480 €** Après avoir délibéré le conseil municipal approuve cette augmentation.

VOTE DU BUDGET 2011 2011-014

Mr Bertheau rapporteur de la commission des finances présente la proposition du budget établi par la commission des finances.

Il présente la **section de fonctionnement** chapitre par chapitre qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **1 910 599.16** €

Puis il présente la **section d'investissement** opération par opération qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **1 170 544.24** €

Le budget total pour 2011 s'équilibre pour la somme de 3 081 143.40 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE			A1		
FONCTIONNEMENT					
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SE DE FONCTIONNEM		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 910 599,16	1 45	7 435,00	
+		+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		45	53 164,16	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 910 599,16	1 91	0 599,16	
	INVESTISSEMENT				
		DEPENSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SE D'INVESTISSEME		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 052 540,00	1 17	70 544,24	
+		+	+		
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	52 356,00			
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	65 648,24			
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 170 544,24	1 17	70 544,24	
TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 081 143,40	3 0	81 143,40	

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2011.

Mr Bertheau fait part d'une réflexion de la commission des finances au sujet du prix des repas payé par les instituteurs, il trouve inconcevable que les contribuables de Listrac donnent une participation. Le sujet sera débattu lors d'une prochaine séance.

BUDGET 2011 TRANSPORT SCOLAIRE

Mr Bertheau rapporteur de la commission des finances présente le budget du transport scolaire La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 576.45 € La section d'investissement s'équilibre à 0.05 € Le budget total est de 1 576.50 €

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le budget 2011 du Transport Scolaire.

F.D.A.E.C 2011 (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) 2011-015

Mr Bertheau rapporteur de la commission des finances fait part à ses collèges des modalités d'attribution du F.D.A.E.C programme 2011.

Le Conseil Général a voté une enveloppe globale pour le département de 10 114 358 €.

La répartition concernant les communes du canton de Castelnau de Médoc a été arrêtée dans la réunion du 1^{er} mars 2011, le montant global étant de 323 342 €.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide :

- De demander le F.D.A.E.C 2011 pour des travaux de voirie (Renforcement du chemin de Donissan) dont le montant s'élève à 18 824 €.
- Le montant des travaux est de 175 500.00 € H.T.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

_

D.E.T.R 2011 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011-016

Devant l'augmentation de la population et le nombre de plus en plus important d'enfants fréquentant le périscolaire, Mr le maire propose l'achat d'un immeuble proche de l'école situé 7 et 9 avenue de Soulac afin d'y installer l'ensemble des locaux destinés à accueillir les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

• D'approuver le programme suivant :

achat de l'immeuble 320 000.00 €
 frais de vente 5 000.00 €

➤ honoraires de maîtrise d'œuvre 13 747.88 € H.T

➤ travaux aménagement périscolaire
221 740.00 € H.T.

Dont le coût prévisionnel s'élève à 560 487.88 € H.T

- D'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics
- D'autoriser Mr le maire a signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme)
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses 560 487.88 € H.T soit 606 643.50 € T.T.C

 Recettes
 D.E.T.R
 224 195.15 €

 AUTOFINANCEMENT
 382 448.35 €

- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE 2011-017

Devant l'augmentation de la population et le nombre de plus en plus important d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire, Mr le maire propose d'aménager un nouveau pôle d'accueil des enfants dans un bâtiment que la commune vient d'acquérir au 7 – 9 avenue de Soulac, immeuble juste à côté du groupe scolaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 221 740.00 € H.T plus les honoraires de maîtrise d'œuvre 13 747.88 € H.T soit un total de 235 487.88 € H.T

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le programme d'aménagement de ces locaux
- D'autoriser Mr le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- De solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

<u>SUBVENTION SENAT (réserve parlementaire) – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE 2011-018</u>

Devant l'augmentation de la population et le nombre de plus en plus important d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire, Mr le maire propose d'aménager un nouveau pôle d'accueil des enfants dans un bâtiment que la commune vient d'acquérir au 7 – 9 avenue de Soulac, immeuble juste à côté du groupe scolaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 221 740.00 € H.T plus les honoraires de maîtrise d'œuvre 13 747.88 € H.T soit un total de 235 487.88 € H.T

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le programme d'aménagement de l'accueil périscolaire
- D'autoriser Mr le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- De solliciter l'attribution d'une subvention auprès du SENAT dans le cadre de la réserve parlementaire.
- Le plan de financement de l'opération se présente comme suit

TOTAL des travaux H.T 235 487.88 € 281 643.50 € T.T.C Subvention Conseil Général 30% 70 646.36 € Fonds propres 210 997.14 €

DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA S.P.A 2011-019

La commune de LISTRAC-MEDOC, n'ayant pas de fourrière pour animaux, confie à la S.P.A de Bordeaux et du Sud-Ouest le soin d'assurer ses obligations en matière de fourrière.

Les animaux errants capturés sur le territoire de la commune par la police municipale, ou toute autre structure de capture dûment mandatée par la commune, seront conduits au secteur fourrière de la SPA à MERIGNAC

La participation financière de la commune représente une indemnité forfaitaire fixée à 0.40 € par habitant.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise** Mr le maire à signer cette convention
- Autorise Mr le maire à émettre le mandat correspondant à la participation financière de 0.40 € par habitant.

<u>DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COLLECTE SELECTIVE DES TEXTILES USAGES : 2011-020</u>

Mr le maire informe le conseil municipal, **SITA Négoce** est devenu propriétaire du parc de bornes à textiles détenu jusqu'à présent par la société SRCE en Gironde.

Pour notre collectivité, cela concerne 1 borne située 12 chemin de Berniquet.

Afin de régir les conditions de cette prestation, une nouvelle convention doit être signée.

D'autre part, **SITA Négoce** doit nous permettre d'obtenir une subvention versée par ECO TLC, l'écoorganisme des textiles, cette **subvention est de 0.10 €** par habitant.

Après délibération, le conseil municipal

• Autorise Mr le maire à signer cette convention.

DISPOSITIONS RELATIVES AU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2012

Conformément à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2011, le nombre de jurés à inscrire sur la nouvelle liste du Jury criminel de la Gironde pour l'année 2012 est fixé à 1 115.

En ce qui concerne la commune de LISTRAC-MEDOC, nous devons tirer au sort 6 noms de jurés à partir de la liste électorale.

N° 762 KHELIFA Marcel
 N° 610 GAUTEY ép MOULIS Marie Josiane
 N° 47 BACQUE ép DELETREZ Florence Christine
 N° 81 BERTRAND ép BODIN Florence
 N° 1206 RABA Lucien
 N° 566 PRAIRIAL ép TOLLE Sylvie Yvonne

ADHESION ADELFA 33 (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux

Atmosphériques) 2011-021

Mr Thomas présente l'association ADELFA, dans notre département 112 postes anti-grêle sont tenus par des bénévoles, équipés chacun d'un brûleur qui émet des particules d'iodure d'argent pendant les orages annoncés. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une campagne annuelle de lutte contre la grêle, ouverte du 15 avril au 15 octobre.

Ils contribuent ainsi à protéger les biens qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers ou viticoles.

Le conseil municipal après avoir délibéré

- Autorise Mr le maire à signer l'adhésion pour l'année 2011
- Autorise Mr le maire à émettre le mandant correspondant à l'adhésion soit 200€

Mr Thomas adjoint responsable des bâtiments fait le compte rendu de l'ensemble des travaux dans les bâtiments communaux.

Mme Lagardère informe que les lignes téléphoniques sont régulièrement arrachées par des camions à Libardac et demande si la commune peut prévoir l'enfouissement de ces lignes.

La séance est levée à 21 H 40